

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie-benoit-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d3b7d770b2a0524756d16fcc>

Date d'obtention : 2024-11-26 20:47:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours parler à l'auteur du signalement
évaluer l'incident
Vérifier l'information
Parler à l'investigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours commencer la trousse sexto avec le premier élève qui vient demander l'aide. Ensuite, on rencontre la victime et on termine avec l'instigateur.
Pendant l'intervention, poser les questions sans mettre de mots dans la bouche de l'élève et sans donner notre opinion.
Il est important de suivre les étapes afin de ne pas nuire au protocole sexto et à la victime, ainsi que de se protéger en tant qu'intervenant en ne regardant pas le contenu de l'appareil.
Nous ne sommes pas sous les ordres des policiers, s'ils ont pris la situation en charge, il doivent continuer leur travail.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toujours évaluer l'incident sans porter de jugement et en ne mettant pas les mots dans la bouche des élèves. Faire sentir à la victime qu'ils font partie de la solution. Les rassurer afin de créer un climat de confiance et pour que nous puissions avoir toutes les informations nécessaires dès le début de l'intervention. Bien évaluer l'information recueillie si les activités sont de nature malveillante et dans ce cas référer aux policiers. En fait chaque étapes sont délicates lorsqu'on intervient avec une victime.